

Les conditions climatiques ne sont toujours pas très poussantes, et on observe même du « nettoyage » dans les parcelles de blé trop denses ce qui est bienvenue. Les brûlures d'azote ou autres, sont également fréquentes sur des feuillages très développés et peu endurcis, ce qui est sans incidence sur le rendement.

BLE

Stade épis 1cm en moyenne

Le stade épis 1 cm est désormais atteint en moyenne avec une semaine de retard sur ce que l'on attendait. Nous sommes donc désormais en situation normale.

Il est toujours temps d'appliquer les cycocels dans les parcelles qui le justifient par exemple [Stabilan](#) à 1,5 L/ha (à 2 L/ha en passage unique) qui sera éventuellement relayé par du [Stabilan](#) à 1,5 L/ha ou [Moddus](#) 0,2 L/ha ou [Medax Top](#) à 0,4 L/ha. Les associations type [Stabilan](#) 1l/ha + [Moddus](#) 0,2 L/ha en 1 passage, seront encore tout à fait possibles la semaine prochaine dans de nombreuses situations pas trop précoces. Pour être efficace, il faut que la montaison soit franche. Attention de ne pas appliquer de fongicide à base de cyproconazole en conditions stressantes et notamment de fortes amplitudes thermiques, après une application de [Moddus](#). En itinéraire intégré, avec des variétés peu sensibles, semées pas trop tôt et une gestion rigoureuse des premiers apports d'azote, des impasses sont tout à fait envisageable. La situation n'est pas aussi favorable à la verse qu'en 2007.

Azote

Dans les parcelles précoces ayant dépassé le stade épis 1cm, sur lesquelles il était prévu de fractionner le 2^{ème} apport, il est possible d'apporter la 2^{ème} fraction pour profiter des pluies. Dans les parcelles moins avancées ayant reçu un 1^{er} apport et la première fraction, on peut attendre que la montaison soit mieux engagées pour gagner encore un peu d'efficacité. Vu la faible avancée de la végétation depuis 2 semaines, le fractionnement du 2^{ème} apport aura sans doute été très bénéfique cette année pour améliorer l'efficacité de l'azote. Réserver une quarantaine d'unités pour l'apport de dernière feuille qui gagnera à être piloté surtout en situation d'apports organiques récents ou réguliers, et en petites terres.

Rouille jaune (niveau de risque JAUNE)

Les conditions climatiques freinent la maladie actuellement. A surveiller si le temps se radouci un peu, notamment les minimales du matin.

A partir du stade épis 1cm et si des foyers se développent, utiliser un triazole spécifique type tébuconazole à 2/3 de dose par exemple (ex [Balmora](#) 0,65l/ha). Les moyens de lutte alternatifs sont préventifs. Le code couleur du niveau de risque est JAUNE la fréquence des parcelles touchées rapporté au potentiel de perte, ne justifie pas en moyenne de systématiser une protection. Mais ponctuellement la pression maladie peut être forte et dommageable d'où le niveau jaune indiquant la nécessité de surveiller les parcelles.

Autres maladies

L'oïdium est discret, le piétin verse de plus en plus rare (à surveiller sur semis précoce en parcelles à risque voir BSV N°8 à venir), et la septoriose hors sujet à ce stade même si le fond de cuve est assez important.

COLZA

Avec l'avancée des stades, le risque charançon de la tige diminue et à l'apparition des premières fleurs, les méligèthes ne présentent plus de risque. La prochaine étape concernera donc le bon positionnement du fongicide anti sclérotinia ce qui n'est évidemment pas d'actualité à ce jour.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 29 mars 2016 (BSV N°7), par les conseillers Références Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : F.Dumoulin

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Chatain, A-C. Cordel, J.Dacquin, F. Dumoulin, E. Géry, H. Hémercyck, B. Schmitt, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'APCA.